



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100

Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msffio.ca

Courriel : info@msffio.ca

Affaires municipales

Novembre 2020

Comme chaque année, le mois de novembre est le moment où le conseil municipal adopte son plan triennal d'immobilisation. Ce plan sert à planifier les projets d'amélioration de la Municipalité en les qualifiant, les quantifiant et en prévoyant leur répartition sur les trois années du plan.

Le plan 2021-2022-2023 est disponible sur le site Internet municipal ou pour consultation au bureau municipal. Compte tenu de sa nature, ce document est trop volumineux pour être repris intégralement dans le présent texte, toutefois voici un résumé des orientations principales.

Dans l'ensemble, le plan prévoit des investissements 773 000 \$ pour les trois prochains exercices. De ce total, c'est 636 220 \$ qui proviendront de diverses subventions. Le solde de 136 780 \$ sera réparti en utilisant le fonds de roulement municipal pour une somme de 122 700 \$ remboursable sur 10 ans sans intérêt et 14 080 \$ qui proviendront du fonds général de la Municipalité.

En détail, le plan prévoit des investissements de :

- 133 000 \$ dans le domaine des loisirs ;
- 45 000 \$ pour la Mairie/centre le Sillon ;
- 425 000 \$ en voirie ;
- 84 000 \$ pour les parcs municipaux ;
- 40 000 \$ en urbanisme et environnement ;
- 40 000 \$ en sécurité publique
- 6 000 \$ pour la mise en valeur de la Municipalité.

Divers projets qui étaient présents au plan 2020-2021 et 2022 ont été reportés au nouveau plan.

Cette séance extraordinaire a été précédée de la séance régulière de novembre. Parmi les éléments importants, il y a eu le dépôt des états comparatifs au 1^{er} novembre 2020. Dans ce dossier, il est à noter que les résultats de l'année 2020 seront excellents dans la continuité des années précédentes.

Parmi les décisions prises lors de cette séance, le conseil a aussi résolu d'autoriser le remplacement du poste informatique de la réception de la Mairie. Le conseil a également choisi de fixer les taux d'intérêt (13 % annuel) et de pénalité (5% annuel) pour les comptes en souffrance par résolution.

Aide financière

Dans ce domaine, le conseil a résolu de verser la somme de 800 \$ en janvier 2021 à titre d'aide financière à la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans.

Gestion municipale

Le conseil a également résolu de déposer une première demande de remboursement de 2 780 \$ dans le cadre du programme d'aide de réfection de la voirie municipale. (PPA-CE) L'adhésion à l'entente intermunicipale pour les services de licences et services animaliers avec la MRC de l'Île d'Orléans a également été votée. Finalement, une résolution d'appui à la FQM dans le cadre du projet de loi 67 a été adoptée.

Règlementation municipale

2 projets de règlements ont été déposés et des avis de motion ont été donnés soit pour :

- Le règlement 020-162 RMU-02 concernant les animaux pour permettre la mise en vigueur de l'entente intermunicipale pour les services de licences et services animaliers avec la MRC de l'Île d'Orléans ;
- Le règlement 020-163 sur la tarification des services municipaux qui lui permettra de centraliser les différentes tarifications de service à un seul endroit.

En terminant, il me reste à vous indiquer le dernier rendez-vous de l'année 2020 soit : **la séance ordinaire de décembre et la séance extraordinaire sur le budget 2021 qui auront lieu consécutivement dès 20 h, le 14 décembre 2020.**

Toutefois, la situation toute particulière que nous vivons actuellement ne nous permet pas de vous indiquer de quelle manière seront tenues ces séances. Nous vous invitons à consulter le site Internet et la page Facebook de la Municipalité pour vous tenir informé à ce sujet.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Séance extraordinaire sur le budget 2021

Qu'une séance extraordinaire sur le budget 2021 se tiendra à huis clos à la salle du conseil municipal située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

Que cette séance extraordinaire débutera dès la levée de la séance ordinaire de décembre, le lundi 14 décembre 2020 ;

Que les points suivants seront à l'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 ;
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 021-169 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2021 ;
5. Période de questions ;
 - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le budget.
6. Clôture de la séance

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce neuvième jour de novembre deux mille vingt.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier